



Rapport annuel d'activités 2015 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lignon du Velay validé par la CLE du 8 avril 2016

1) Présentation du SAGE et rappel du contexte

Territoire :

Le bassin versant du Lignon du Velay est situé en grande majorité dans l'Est du département de la Haute-Loire (29 communes). Quelques communes du département de l'Ardèche (5) et de la Loire (2) sont incluses dans le territoire. Le territoire du SAGE couvre une superficie de 708 km².

Le Lignon du Velay prend sa source sur le Massif volcanique du Mézenc (commune de Chaudeyrolles, 1440 m d'altitude) puis s'écoule dans un bassin versant constitué des plateaux granitiques du Velay oriental. Affluent rive droite de la Loire amont, il la rejoint sur la limite communale des communes de Beauzac, Saint-Maurice-de-Lignon et Monistrol-sur-Loire après un parcours de 85 km. Son principal affluent est la Dunière (42 km).

Le bassin est situé en périphérie de la grande aire urbaine de Saint-Etienne, ce qui favorise à la fois le développement démographique, péri-urbain et industriel de l'aval du territoire ainsi qu'une activité touristique estivale (nombreuses résidences secondaires). La majorité du bassin reste cependant à dominante rurale avec une activité agricole orientée vers l'élevage bovin extensif. A noter, la présence au cœur du bassin d'une grande retenue de 40 millions de m³ sur le Lignon (barrage de Lavalette), propriété de la Ville de Saint-Etienne, et qui est une des sources principales d'eau potable de l'agglomération stéphanoise.

Population totale des communes du SAGE: 54 535 habitants (INSEE, 2012), population incluse sur le bassin : 31 529 habitants.

Masses d'eau :

Masses d'eau superficielles courantes	Etat écologique 2010-2011	Etat écologique 2012-2013	Objectif bon état écologique	Paramètre déclassant
<u>FRGR0161a</u> : Le Lignon du Velay et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	bon	bon	2015	aucun
<u>FRGR0161c</u> : Le Lignon du Velay et ses affluents du complexe de Lavalette jusqu'à la confluence avec la Loire	moyen	moyen	2015	IPR
<u>FRGR1821</u> : Le ruisseau des Brossettes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	moyen	moyen	2015	Nutriments (PO4, P) , IPR, IBG
<u>FRGR0162</u> : La Dunière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lignon	moyen	moyen	2015	IBGN, IPR

Soulignons qu'une amélioration est constatée, l'état écologique du Lignon amont (FRGR0161a) était moyen sur la période 2009-2010 et l'état écologique du Lignon aval (FRGR0161c) était médiocre sur la période 2006-2009.

Masses d'eau artificielle stagnante	Etat écologique 2009 (données 2005-2009)	Etat écologique 2013 (données 2008-2013)	Objectif bon potentiel	Paramètre déclassant
FRGL085 : Complexe de Lavalette	bon	moyen	2021	Éléments biologiques et physico-chimique

Masses d'eau souterraines	Etat quantitatif 2008-2013	Objectif bon état quantitatif	Etat chimique 2008-2013	Objectif bon état chimique
FRGG101 : Massif du Velay, bassin versant de la Loire	bon	2015	bon	2015
FRGG104 : Le Lignon du Velay	bon	2015	bon	2015

Soulignons qu'une amélioration est constatée sur la masse d'eau du Lignon du Velay, sur la période 2007-2009, elle était déclassée sur le paramètre pesticides (baisse des concentrations confirmées depuis 2010).

Éléments fondateurs du SAGE :

La démarche de SAGE sur le bassin versant du Lignon du Velay a été lancée suite aux négociations entre le Syndicat Mixte des Trois Rivières, EDF et la Ville de Saint-Etienne pour la ré-évaluation des débits réservés en sortie du barrage de Lavalette en 1998.

Le SDAGE Loire-Bretagne l'inscrit comme prioritaire en 2005 avec les enjeux suivants :

- Protection de la ressource en eau potable
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Restauration des milieux
- Amélioration des habitats et de la circulation piscicoles
- Valorisation touristique et pédagogique de la ressource, respectueuse de l'environnement.

Arrêtés :

- Arrêté de périmètre : 16 octobre 2003
- Arrêté de constitution de la CLE : 15 septembre 2004
- Arrêté de modification de la CLE : 18 septembre 2007
- Arrêté de modification de la CLE : 21 novembre 2008
- Arrêté de renouvellement de la CLE : 22 décembre 2010
- Arrêté de modification de la CLE : 29 juillet 2011
- Arrêté modification du périmètre : 26 septembre 2012
- Arrêté de modification de la CLE : 18 août 2014
- Arrêté de modification de la CLE : 24 août 2015

Constitution de la CLE : 48 membres (24 représentants des collectivités locales, 12 représentants des usagers, 12 représentants des services de l'état), président : M. Bernard GALLOT, maire d'Yssingaux

Structure porteuse :

SICALA Haute-Loire depuis 2006 (a remplacé le syndicat des trois rivières)
animatrice : Emilie DARNE (80 % ETP)

2) Activités de la CLE et du bureau en 2015

En 2015, le SAGE du Lignon du Velay est en phase d'élaboration. Après l'état initial réalisé en interne au SICALA en 2011 et 2012, la suite des études d'élaboration du SAGE est réalisé avec l'appui d'un prestataire extérieur (principe validé par la CLE du 14 septembre 2011).

Le groupement de bureau d'études Césame- Autrement Dit, a été retenu pour réaliser les phases d'étude allant du diagnostic au choix de la stratégie du SAGE.

Le diagnostic et le scénario tendanciel ont été validés en 2013, les scénarios contrastés ont été validés en 2014, le SAGE démarre donc en 2015 avec la phase « Choix de la stratégie ».

Une étude complémentaire est également en cours depuis avril 2014 concernant la ressource en eau et les besoins sur le bassin versant. Le marché a été attribué au bureau d'études Césame.

Les deux études se sont terminées au cours de l'année 2015.

◆ La Commission Locale de l'Eau s'est réunie trois fois, le 3 avril, le 27 mai et le 6 novembre 2015

- lors de la réunion du 3 avril:

16 membres de la CLE étaient présents (7 du collège des élus, 6 du collège des usagers, 3 du collège des services de l'Etat) et 18 voix délibératrices représentées sur les 48.

Le rapport d'activités de la CLE est validé à l'unanimité.

La CLE valide également le principe d'un appui juridique pour la rédaction du SAGE, un appui technique sera possible selon les capacités des collectivités à financer la part non subventionnée (20%). Pour réduire les coûts l'animatrice rédigera les documents, elle souhaiterait un appui technique pour la préparation et l'animation des comités de rédaction et pour la partie cartographie.

Les autres points à l'ordre du jour sont :

La présentation des résultats de l'étude besoins/ressources. Cette CLE a été réunie spécifiquement pour présenter ces résultats et éventuellement intégrer les conclusions avant le choix final de la stratégie. L'étude montre en effet que la situation quantitative n'est pas satisfaisante et que plusieurs sous-bassins, subissent un impact hydrologique du fait des prélèvements. Il serait souhaitable de fixer des objectifs de volumes maximums prélevables, qui impliqueraient selon les secteurs une réduction des prélèvements, une stabilisation, ou, là où il n'y a pas d'impact, de fixer la marge de prélèvements encore possible.

Echanges sur un dysfonctionnement survenu au niveau d'une industrie agro-alimentaire du bassin. Suite à une information par des membres de la CLE d'un rejet anormal générant une pollution de l'Auze à Araules, le point a été mis à l'ordre du jour, avec participation du service SATEA du département 43, qui suit l'industriel. L'industriel doit prendre des mesures pour éviter cet incident lié aux conditions climatiques (gel au niveau des turbines d'aération de la station de traitement).

Avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2016-2021. Suite à un échange sur la proposition d'adapter les outils financiers de l'Agence à la solidarité aval-amont, la proposition n'est pas retenue, mais les membres de la CLE se sentent très concernés par cette solidarité.

- lors de la réunion du 27 mai :

10 membres de la CLE étaient présents (5 du collège des élus, 3 du collège des usagers, 2 du collège des services de l'Etat) et 18 voix délibératrices représentées sur les 48.

La stratégie du SAGE est validée à l'unanimité.

L'animatrice présente le déroulement de l'écriture du SAGE et propose un calendrier prévisionnel amenant à une première validation du projet à la fin du premier

semestre 2016 afin de mener les consultations au 2ème semestre.

- lors de la réunion du 6 novembre :

15 membres de la CLE étaient présents (7 du collège des élus, 5 du collège des usagers, 3 du collège des services de l'Etat) et 20 voix délibératrices représentées sur les 48.

Cette réunion ne demandait aucune validation, il s'agissait de présenter la stratégie validée en mai, aux membres de la CLE qui n'avait pas pu être présents ainsi qu'aux participants des commissions qui ont contribué au choix de la stratégie.

Une partie des débats s'est focalisée sur les choix en termes de gestion quantitative, notamment la réglementation des volumes maximums prélevables uniquement sur les secteurs peu impactés. Il s'agit d'un choix permettant de préserver les situations actuellement satisfaisantes, alors que les secteurs en situations impactées, nécessitant des réductions ou déplacements de prélèvements AEP, ne pourront être réglementés qu'une fois les solutions techniques étudiées ce qui doit être fait au cours de la mise en œuvre du SAGE.

◆ **Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois, le 27 avril 2015**

Lors de la réunion du 27 avril, les membres du bureau (7 présents sur 14) préparent la réunion de la CLE du 27 mai concernant la présentation et la validation de la stratégie du SAGE. Le bureau d'études présente la synthèse des positionnements d'acteurs en termes de choix de stratégie issue de l'analyse des réponses des commissions de février. Certains points méritent d'être tranchés par le bureau car plusieurs acteurs proposent de les retenir en plus d'un scénario choisi. De plus les conclusions de l'étude besoins/ressource n'étaient pas connues des acteurs lors des commissions et n'ont donc pas été intégrés dans les choix sur la thématique de gestion quantitative (présentation à la CLE du 3 avril).

Les membres du bureau valident le principe de préserver la ressource existante en réglementant les volumes maximums prélevables sur les bassins encore peu impactés, et de s'attacher à réfléchir aux solutions techniques sur les bassins impactés avant de les réglementer. La proposition d'ajustement des protocoles de gestion des barrages de Lavalette /La Chapelette n'est pas retenue car des modifications de gestion viennent d'être mises en œuvre.

Les acteurs sont d'accord sur le choix d'une stratégie prudente, visant plus à préserver l'existant qu'à restaurer car ils ont plutôt le sentiment que la situation est satisfaisante.

◆ **Concertation élargie : commissions thématiques**

Les commissions thématiques ont été réunies pour la troisième fois au cours de la phase d'élaboration du SAGE en février 2015 .

Vu l'objectif recherché, à savoir de recueillir le positionnement des acteurs sur les différents scénarios afin de construire la stratégie, la configuration des commissions a été modifiée. L'organisation choisie avec les bureaux d'études et l'animatrice visait à faciliter la participation d'un maximum d'acteurs, en leur permettant à la fois de comprendre les scénarios (assez denses) et de faire un choix posé sur ce qu'ils souhaitent retenir (chacun doit s'exprimer).

Pour cela, 2 sessions de réunions ont été organisées :

-la première les 5 et 6 février (3 réunions) pour expliquer les scénarios et la méthode avec fourniture d'un support,

-la seconde les 26 et 27 février (2 réunions) pour avoir un échange par groupe sur la comparaison des scénarios, puis un positionnement personnel sur un support

papier (par objectif opérationnel).

Chacun pouvait alors choisir parmi les 2 ou 3 créneaux horaires proposés, celui qui lui convenait le mieux, tout en ayant le même niveau d'information.

La participation à ces commissions a été significative avec 32 participants à la première session et 35 à la deuxième sur une centaine d'acteurs conviés.

Au final avec quelques positionnement transmis par écrit et une réunion spécifique avec des agriculteurs du bassin, 46 acteurs se sont positionnés dont 19 élus, 24 usagers et 3 services de l'état. Cette bonne représentativité des acteurs locaux a permis de légitimer les choix retenus pour construire la stratégie.

◆ **Suivi technique de l'étude complémentaire « Adéquation besoins/ressources »**

La première phase de cette étude qui concernait l'état des lieux des ressources et des besoins en eau s'est terminée en décembre 2014.

Dès la fin du premier trimestre, l'étude était quasiment finalisée avec la phase 2 qui concernait le diagnostic, la proposition de stratégies de gestion et la traduction en volumes maximums prélevables. La présentation de cette étude a été l'objet principal de la réunion de CLE du 3 avril afin que les acteurs puissent intégrer ses conclusions et les traduire dans la stratégie du SAGE avant sa validation.

Il a cependant fallu attendre l'été pour finaliser l'étude puisque 2 mesures pour la définition des DMB (débits minimums biologiques) n'avaient pas pu être réalisés dans des conditions satisfaisantes au cours de l'été 2014 (trop humide). Ces résultats ont confirmé les hypothèses prises pour le diagnostic réalisé au 1^{er} trimestre et ne remettaient pas en cause les stratégies de gestion quantitative proposées.

◆ **Préparation de la prestation pour l'accompagnement à la rédaction du SAGE**

A l'issue du choix de la stratégie la prestation avec les bureaux d'études CESAME et Autrement Dit pour l'élaboration du SAGE est terminée.

Conformément au principe acté par la CLE du 3 avril 2015, un accompagnement juridique (cabinet d'avocats) est demandé pour optimiser la portée du SAGE et sécuriser juridiquement ses documents. Un appui technique est également demandé pour l'animation des comités de rédaction avec une relecture technique des propositions et pour la réalisation de l'atlas cartographique si le budget le permet.

La rédaction du CCTP et autres pièces du marché public, le lancement de la consultation et l'analyse des offres ont été menées au second semestre 2015.

3) Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

◆ **Travail de cohérence vis à vis des autres outils sur le périmètre du SAGE**

Le suivi des démarches du Contrat Territorial du Haut Lignon et de Natura 2000 présentes sur le bassin versant est facilité par le fait que celles-ci soient aussi portées par le SICALA.

Le COPIL du Contrat Territorial qui s'est tenu le 6 novembre 2015 suite à la réunion de la CLE, a été suivi par l'animatrice. Toutes les actions menées dans ce contrat sont suivies par l'animatrice avec pour certaines une collaboration, notamment en 2015 sur la mise en œuvre du Plan Agro-environnemental et Climatique, le montage d'un projet de suppression du plan d'eau à Fay-sur-Lignon et le lancement d'un marché pour installer des repères d'étiages (action du SAGE et du CT)

L'animatrice a également participé au COPIL du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon », le 12 juin 2015.

◆ **Suivi des différentes procédures liées à la gestion de l'eau**

- Suivi des SAGE limitrophes : SAGE Loire Amont notamment,
- Suivi de la révision du SDAGE Loire-Bretagne,
- Suivi de la procédure de cartographie des cours d'eau (réunion DDT le 10/07 et le 17/12) ;
- Partage d'informations et d'expériences lors des journées des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne , le 3 et 4 février à Niort,
- Réunion sur les interactions entre eau et forêts organisée par les professionnels de la forêt, le 9 octobre à Yssingeaux,
- Suivi des problématiques et projets sur le BV : pollution Auze, projet de retenue sur le Basset, PNA Moule perlière

◆ **Recherche et demandes de financements des actions relatives à l'élaboration du SAGE**

Les partenaires financiers sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Haute Loire, le FEDER et les collectivités locales.

En règle générale, le programme d'actions de l'année justifiant les demandes de financements pour le reste à charge sont présentées une fois par an aux collectivités du bassin.

4) Actions d'information, communication et sensibilisation

◆ **Intervention auprès des collectivités locales pour présenter la procédure de SAGE**

La procédure SAGE et ses objectifs est présentée chaque année aux collectivités concernées lors de la réunion de présentation de la programmation annuelle

◆ **Publication d'une « newsletter » mensuelle**

La newsletter « les actualités du Lignon du Velay » sont rédigées conjointement avec la cellule d'animation du Contrat Territorial du Haut Lignon et du site Natura 2000.

Elle est un outil permettant de :

- communiquer sur l'avancement des différentes démarches du bassin versant,
- informer sur les différentes échéances et dates de réunions,
- informer les acteurs d'évolution réglementaire, sur l'état de la ressource en eau sur e bassin,
- informer les acteurs des travaux réalisés sur le bassin versant.

Cette lettre est diffusée par mail à l'ensemble des membres de la CLE, les mairies du bassin versant, les acteurs suivants les différentes démarches du bassin versant et toute personne se manifestant comme intéressée. **8 newsletters ont été réalisées en 2015.**

◆ **Animations scolaires**

L'animatrice est intervenue auprès de 2 communes du bassin pour des animations scolaires. L'animation avait pour objectif de faire découvrir le fonctionnement et la vie des rivières, mais aussi de sensibiliser aux enjeux de l'eau.

Les supports mobiles produits en 2014 ont été utilisés lors de ces animations. 2 fresques de la rivière ont été décorées par les enfants à l'issue des interventions (supports fournis).

L'école primaire de Fay-sur-Lignon a bénéficié de cette animation sur plusieurs séances d'activités périscolaires ainsi que 5 classes de Sainte-Sigolène (maternelle et primaire) dans le cadre de la semaine du Développement Durable organisée par la municipalité.

L'exposition zéro pesticides a été prêtée à la mairie de Sainte-Sigolène qui l'a installé dans son hall pendant cette semaine du développement durable.

◆ **Autres diffusions d'informations**

La presse locale (la Tribune le Progrès, l'Eveil) a été contactée à l'occasion de certaines réunions ou animations du SAGE et l'animatrice leur a fourni des éléments pour présenter le SAGE et ses travaux au grand public (1 article sur les commissions de février, 2 articles sur les animations scolaires).

Le site dédié aux outils de gestion de l'eau « **Gest'eau** » est régulièrement mis à jour par l'animatrice avec la mise en ligne des rapports d'études validés, compte-rendus et supports de réunions.

Le site du SICALA a été mis en ligne en 2015, une page dédiée à la présentation du SAGE a été rédigée.

Le site de la Communauté de Communes du Haut-Lignon a été actualisé, un article sur le SAGE a été intégré.

5) Budget et financement

Les dépenses liées à l'élaboration du SAGE pour 2015 sont présentées dans le tableau suivant :

Opération	Dépenses réalisées	Plan de financement			
		AELB	Département	FEDER	auto-financement
Frais de personnel et de fonctionnement pour l'animation de la CLE (animatrice à 80%)	42 854, 05 €	76%	7 %		17 %
Études (choix de la stratégie)	42 438€	60%		20%	20 %
Etude complémentaires (étude besoins/ressources)	22 386 €	70 %	10 %		20 %

Pour la part d'autofinancement des études, les collectivités suivantes ont participé au prorata de la superficie et de la population comprises dans le périmètre du SAGE :

Communauté de Communes du Haut-Lignon, Communauté de Communes des Sucs, Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, commune de Sainte-Sigolène, commune des Villettes, commune de Saint-Pal-de-Mons, commune de Champclause, commune de Chaudeyrolles, commune de Fay-sur-Lignon, commune de Saint-Front, commune des Vastres.

6) Bilan – Perspectives pour 2016

En milieu d'année 2015, la stratégie du SAGE a été retenue en tenant compte des choix des acteurs par objectif.

La méthode de travail pour le choix de la stratégie a été satisfaisante et permis une large expression des acteurs du bassin, les acteurs locaux étaient bien représentés.

La stratégie concernant la gestion quantitative a subi quelques évolutions du fait des éléments techniques nouveaux amenés par l'étude complémentaire menée en parallèle. Les choix concernant cette thématique sont revenus devant le bureau et la CLE suite à la présentation détaillée des résultats d'étude. Cette thématique étant un des enjeux prioritaires du SAGE, le sujet méritait plus de réflexions.

Le calendrier prévisionnel de validation de la stratégie a été et devait être tenu pour des raisons administratives et financières.

Si la rédaction des documents du SAGE n'a officiellement pas commencé fin 2015, les éléments sont prêts pour notifier le marché d'accompagnement avec le prestataire technique et juridique dès le début d'année 2016. Une base de travail de rédaction a été préparée en interne par l'animatrice.

Le programme d'actions pour 2016, consistera donc à rédiger les documents du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale) si possible au cours du premier semestre afin que les phases de consultations puissent être lancées au deuxième.

La communication et la sensibilisation sur les thématiques liées au SAGE devra être maintenue et renforcée.

Une communication plus pointue sur le projet retenu préalablement ou pendant la phase de consultation serait souhaitable, notamment auprès des collectivités du bassin, premières concernées par la mise en œuvre du SAGE.